



MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

CELLULE DE PLANIFICATION, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES PROGRAMMES (CPCSP)

PROJET INNOVANT D'ACCES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR UNE RESILIENCE DURABLE DANS LES ZONES DEFAVORISEES

(PASEA – RD)

PUBLICATION DES PLANS D' ACTIONS DE REINSTALLATION DES LOCALITES DE KOUMPENTOUM, KANEL et OUROSSOGUI

1. Introduction

Dans le but de répondre à la politique de diffusion et d'accès à l'information (mai 2013) du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement réalise cette publication du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du Projet Innovant d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement pour une Résilience Durable dans les Zones Défavorisées (PASEA-RD) qui fait l'objet d'une requête de financement. Cette présente publication est un préalable à l'examen du projet par le Conseil d'Administration de la BAD conformément à sa politique environnementale et sociale.

2. Présentation du projet

L'objectif de développement du Projet est d'accroître l'accès à des services durables d'eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain dans la zone d'intervention du projet et de renforcer les capacités de planification et de suivi des ressources en eau. Les composantes du projet sont définies ci-après.

a. Composante A : Services sécurisés d'eau et d'assainissement

- **Sous composante A1 : Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de centres ruraux**
 - Travaux de réalisation de 05 unités de potabilisation de traitement d'eau de surface (UPT) dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Matam ;
 - Travaux de remise à niveau d'ouvrages dans la Délégation de Service Public (DSP) de Tambacounda ;
 - Travaux de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de 06 gros centres ruraux ;
 - Travaux d'extension/densification 300 km de réseaux d'eau potable et de réalisation de 15 000 branchements sociaux et 80 bornes fontaines ;
 - Mission de contrôle et de supervision des travaux et d'Information-Education-Communication (IEC).
- **Sous composante A2 : Infrastructures d'assainissement de centres ruraux et semi-urbains**
 - Réalisation de 23 000 latrines familiales de type TCM (Toilettes à Chasse Manuelle), 30 édifices publics (écoles, centres de santé, marchés) ;
 - Réalisation de 04 stations de pompage, 02 stations d'épuration et de 05 stations de traitement de boues de vidange, 70 km de réseaux d'égout où seront raccordés des milliers de domiciles ;
 - Contrôle et supervision des travaux.
- **Sous-composante A3 : Renforcement de la Délégation de services publics**

Les nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable réalisées sont exploitées dans le cadre de contrat de Délégations de Service Public (DSP) par des opérateurs privés. Les cinq stations de traitement de boues de vidange sont exploitées par des opérateurs privés par contrat d'affermage.

b. Composante B : Résilience sanitaire, nutritionnelle et économique

➤ **Sous-composante B1 : Résilience aux maladies transmissibles (COVID-19)**

Appui à la mise en œuvre d'un programme d'IEC sensible au genre pour la promotion de l'hygiène personnelle, de l'eau, des denrées alimentaires, et de l'environnement pour la prévention des maladies transmissibles dont la Covid-19 et de l'altération de la qualité des aliments ;

- Appui à la mise en œuvre du Sanitation Marketing qui permettra l'analyse situationnelle et l'étude de marché ;
- Réalisation de 3500 latrines suivant l'approche Sanimarket par un Business Developer ;
- Construction et équipement de 05 Sanimarchés ;
- Réalisation d'une étude diagnostique et stratégique pour le Service d'hygiène National.

➤ **Sous-composante B2 : Soutien aux activités agroéconomiques**

- Soutien aux activités pastorales par la réalisation d'abreuvoirs ;
- Soutien au développement d'activités maraichères dont 50% en faveur des femmes, dans les zones périphériques grâce à l'aménagement et l'approvisionnement en eau et en compost de périmètres avec les eaux et boues traitées des stations d'épuration des centres semi-urbains ;
- La réalisation de travaux d'hydraulique agricole et Pastorale dans les régions de Tambacounda, Kaffrine et Louga pour 5 sites.

c. Composante C : Renforcement, capacités de résilience au changement climatique et gouvernance

➤ **Sous composante C1 : Appui à la mise en œuvre du PAGIRE**

- Mise en place de 20 cadres de concertation et d'animation incluant au moins 30% de femmes et de 20 outils de planification sensible au genre au niveau local ;
- Réhabilitation et renforcement du réseau d'observation des eaux des bassins versants avec la réalisation de stations hydrométriques et la prestation de service de consultant ;
- Renforcement des réseaux de mesures piézométriques et la modélisation et la maîtrise des usages ;
- Gestion des risques, avec identification des sources de pollution et les sites vulnérables.

➤ **Sous composante C2 : Appui Institutionnel**

- Appui aux réformes institutionnelles notamment la mise à jour sensible au genre de la loi SPEPA (Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement), du Code de l'Assainissement ;
- Appui à la mise en place du Pôle de l'Eau avec l'élaboration du plan stratégique et financement d'actions du plan d'actions ;
- Appui institutionnel à la mise sensible au genre, en œuvre du plan d'actions d'hydraulique agricole et pastorale ;
- Appui institutionnel pour la promotion de l'utilisation de l'eau à de fins économiques multiples (Études APD pour la réalisation de travaux d'hydraulique agricole et Pastorale dans les régions de Tambacounda, Kaffrine et Louga) ;
- Appui aux services d'hygiène établis dans les 15 centres ciblés ;
- Acquisition d'équipements pour le Service National d'Hygiène.

➤ **Sous composante C3 : Soutien à l'organisation du Forum mondial de l'Eau Dakar 2021**

- Appui à la mise en œuvre du plan de communication pour une participation inclusive des parties prenantes sectorielles ;
- Appui aux infrastructures, équipements (stands, pavillons) susceptibles d'être réutilisés au-delà de la période du forum ;
- Appui à la logistique des ateliers discutant des expériences sénégalaises (traduction, interprétation).

➤ **Sous composante C4 : Sponsorisation de participants défavorisés dans les centres ciblés**

- Appui à la mobilisation des parties prenantes : sponsorisation de 500 participants sénégalais incluant 50% de personnes de sexe féminin incluant des élèves, des usagers en milieu urbain et rural ;
- Sensibilisation de 10 000 élèves dont 50% de filles sur les questions de l'eau et de l'assainissement au cours du 9ème FME ; sponsorisation d'ONG, dont au moins 40% d'ONG féminines, d'organisations communautaires de base, de services techniques décentralisés et déconcentrés.

d. Composante D : Coordination et Gestion de projet

- Fonctionnement de la Cellule de Coordination ;
- Coordination et suivi du projet ;
- Suivi environnemental et mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Communication sensible au genre ; et
- Audit financier et Audit des Acquisitions.

3. Gestion environnementale et sociale du projet

a. Documents cadre et stratégique

En conformité avec les exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD et celles du code de l'environnement du Sénégal, le projet a réalisé (i) une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), (ii) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) publiés en octobre 2020. Ces documents, validés par le comité technique national et la BAD, sont les références du projet pour la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales. A cet effet, ils permettent d'une part, de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention des différents composants et sous – projets et d'autre part d'atténuer, voire éviter, les risques sur les variables environnementales et sociales que pourraient entraîner l'exécution des travaux et l'exploitation des ouvrages financés par la BAD et l'Etat du Sénégal. Ainsi, conformément (i) au processus de sélection environnementale et sociale (screening) prévu dans l'EES, le CGES et le CPR, (ii) aux dispositions pertinentes relatives à la catégorisation des activités du décret d'application du code de l'environnement et (iii) à l'analyse de risques du bailleur pour procéder à sa catégorisation, certains sous – projets sont soumis à des études environnementales et sociales spécifiques. Ces études, coordonnées par la CPCSP, avec l'appui des agences d'exécution, sont des éléments d'aide à la décision pour l'autorité nationale chargée de l'évaluation environnementale et pour la BAD.

b. Etudes environnementales et sociales spécifiques

Le tableau ci-dessous renseigne sur les dix (10) études spécifiques préparées par la partie nationale et ayant l'avis de non objection de la BAD. Ces études fournissent au comité technique national et à la BAD les éléments qui leur permettront d'apprécier la faisabilité environnementale et sociale des sous – projets, et au besoin, de donner des orientations pour éviter ou réduire les risques environnementaux et sociaux à un niveau acceptable et en conformité avec les exigences réglementaires les plus contraignantes entre les politiques environnementales et sociales de la BAD et celles de l'Etat du Sénégal.

→ **Composante A : Services sécurisés d'eau et d'assainissement**

➤ **Sous composante A1 : Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de centres ruraux**

| Sous - Composantes | Volets/Activités | Etudes environnementales et sociales spécifiques |
|--|--|---|
| Infrastructures d'AEP de centres ruraux | Travaux de réalisation de 5 UPT | |
| | Travaux de réalisation UPT de Aroundou (Tambacounda) | AEI |
| | Travaux de réalisation UPT de Dembacandé (Matam) | AEI |
| | Travaux de réalisation UPT de Gorel Dara (Matam) | AEI |
| | Travaux de réalisation UPT de Soukouta (Kédougou) | AEI |

→ **Composante A : Services sécurisés d'eau et d'assainissement**

➤ **Sous composante A2 : Infrastructures d'assainissement de centres ruraux et semi-urbains**

| Sous - Composantes | Volets/Activités | Etudes environnementales et sociales spécifiques |
|---|---|--|
| <i>Infrastructures d'assainissement de centres ruraux et semi-urbains</i> | <i>Assainissement dans les centres semi-urbains</i> | |
| | Projet d'assainissement collectif de Ourossogui | PAR |
| | Projet d'assainissement collectif de Kanel | PAR |
| | Projet d'assainissement autonome de Ranérou | EIES |
| | Projet d'assainissement autonome de Goudiry | EIES |
| | Projet d'assainissement autonome de Koumpentoum | PAR |

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

AEI : Analyse Environnementale Initiale/EIES simplifiée

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

c. Objectifs visés et actions spécifiques

L'objectif visé à travers l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) est de mettre le projet en conformité avec la législation sénégalaise et la Sauvegarde Opérationnelle (SO) 2 de la BAD relative à la réinstallation involontaire.

→ Actions spécifiques déroulées dans le cadre de l'élaboration des PAR

- Analyser le cadre réglementaire et institutionnel de la réinstallation en mettant l'accent sur (i) les tenures foncières et les procédures d'expropriation ; (ii) la législation sur le foncier, le droit de propriété et la protection social ; (iii) le cadre institutionnel en matière d'expropriation pour utilité publique et d'indemnisation des PAP ; (iv) les rôles et responsabilités des autorités, des services et structures impliquées dans la mise en œuvre du PAR, ainsi que de l'Unité de Coordination du projet ;
- Réaliser un recensement de base de toutes les personnes affectées par le projet (PAP) en se basant sur des questionnaires établis selon le type de pertes et soumettre les ménages des PAP personnes physiques à une enquête socio-économique et d'analyse de vulnérabilité ; le Consultant utilisera les outils prévus par le CPR du projet ;
- Proposer la date butoir qui devra être documentée et largement diffusée dans la zone du sous – projet en utilisant tous les moyens de communication disponibles et accessibles aux populations locales et dans des délais appropriés ; au sens de la réglementation nationale la date butoir correspond à la date d'achèvement du recensement et de l'inventaire des personnes et biens affectés et assister l'ONAS dans la publication de cette date;
- Procéder à une détermination précise des barèmes de compensation au prix du marché en tenant compte des enquêtes tenues localement et des valeurs marchandes des biens perdus encadrées par la réglementation nationale ;
- Consulter les PAP et les intervenants clés du sous- projet à toutes les étapes de la réalisation du PAR, documenter leurs avis, préoccupations et suggestions ;
- Élaborer et mettre en place un mécanisme local de grief et recours indépendant en s'appuyant sur les éléments proposés dans le CPR ;
- Réaliser une planification appropriée de la réinstallation, incluant (i) un ensemble d'options de compensation équitables et viables par type de perte et répondant de manière efficace et efficiente aux objectifs du CPR ; (ii) les responsabilités pour la mise en œuvre et le suivi ; (iii) le processus d'indemnisation en prenant en compte les prérogatives de la Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI) ; (iv) le calendrier de paiement et de réinstallation physique ; (v) le budget détaillé prenant en charge les mesures compensatoires, d'assistance aux personnes vulnérables, de suivi de l'exécution du PAR, d'évaluation finale, d'appui institutionnel à la CDREI, y compris le plan de restauration des moyens de subsistance si nécessaire, etc.
- Assister l'ONAS dans l'organisation d'une réunion de restitution et de validation du PAR par la CDREI et par le comité technique régional ;
- Assister l'ONAS dans l'identification de mesures de minimisation de la réinstallation.